



## **PROCES-VERBAL**

### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2016**

Le Conseil Municipal de Vaunaveys-le-Haut, régulièrement convoqué le 12 octobre 2016, s'est réuni à 20h00 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 26  
Nombre de procurations : 02

**Étaient présents** : Mesdames Marie-Rose ALFARA, Lorine CARRIERE, Nathalie COUSTOULIN, Claire DELEPAU, Bernadette FEGE, Stéphanie LICATA, Martine MERMIER, Jeanine MURY, Fabienne TROUCHET, Laurence VERNAY, Morgane VIVARAT et Messieurs Yves ARGOUD-PUY, Pascal BESESTY, Yann ECHINARD, Claude GABELLE, René GARCIA, Daniel GARCIN, Marc ODRU, Henri PELLEGRINELLI, Charles PAILLET, Roger PHELIX, Jean-Yves PORTA, Jean RAVET et Guillaume SIEURIN.

**Pouvoirs** : Madame Isabelle COURANT donne procuration à Madame Bernadette FEGE ;  
Madame Anne GARNIER donne procuration à Monsieur Jean RAVET.

**Absent** : Monsieur Yannick DESGRANGE.

---

Préalablement à l'ouverture de la présente séance du Conseil municipal, Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, laisse la parole à Monsieur Aymeric MONTANIER, agent au sein de la Direction de l'agriculture et des forêts du Conseil départemental de l'Isère, pour une présentation de la règlementation des boisements (cette règlementation est appelée à être mise en œuvre par les futurs membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dont la désignation est prévue au point 2 de l'ordre du jour de ce conseil). Monsieur MONTANIER évoque le mode de fonctionnement et les objectifs de la commission.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Lorine CARRIERE pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016. Celui-ci a été mis à la disposition du Conseil municipal pour lecture.

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

#### **1- Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

##### **- Travaux de restauration des capacités d'écoulement du Vernon**

Le marché de travaux pour la restauration des capacités d'écoulement du Vernon est confié à l'entreprise CONVERSO TP (VIF – 38450) pour un montant de 22 850 €HT.

Monsieur Daniel GARCIN indique que ces travaux sont désormais achevés. Ils seront prochainement réceptionnés avec les services de la D.D.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'ils avaient pour objectif principal de limiter les risques de crue.

## **2- Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, propose au conseil de désigner les membres de la commission au titre de l'article L.121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

- Election par le Conseil municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire suppléant ;
- Désignation du Maire ou d'un conseiller municipal en tant que membre titulaire ;
- Désignation par le Conseil municipal de deux propriétaires forestiers titulaires et de deux propriétaires forestiers suppléants.

### ***1-Elections des propriétaires de biens fonciers non bâtis***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que, par lettre en date du 4 août 2016, Monsieur le Président du Département l'a invité à faire procéder par le conseil à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la C.I.A.F.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie et par voie d'insertion dans un journal publié dans le département (« Le Dauphiné Libéré »), le 15 septembre 2016, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Madame Jocelyne BAUDOIN ;
- Monsieur Philippe PARAZON.

qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- Madame Jocelyne BAUDOIN ;
- Monsieur Philippe PARAZON.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Les propriétaires titulaires :

Le nombre de votants étant de 26, la majorité requise est de 14 voix. Ont obtenu au premier tour :

Madame Jocelyne BAUDOIN : 26 voix  
Monsieur Philippe PARAZON : 26 voix

***Compte tenu des voix recueillies par Madame Jocelyne BAUDOIN et Monsieur Philippe PARAZON, ces derniers sont élus membres titulaires.***

#### Le propriétaire suppléant :

Le nombre de votants étant de 26, la majorité requise est de 14 voix. A obtenu au premier tour :

Madame Claudine FAVIER : 26 voix

***Compte tenu des voix recueillies par Madame Claudine FAVIER, cette dernière est élue membre suppléant.***

## ***2-Désignation du représentant du Conseil municipal***

### Désignation du membre titulaire :

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** Monsieur Henri PELLEGRINELLI membre titulaire de la commission.

***Décision adoptée à l'unanimité (moins 1 abstention : Henri PELLEGRINELLI).***

## ***3-Désignation par le Conseil municipal des propriétaires forestiers***

Il appartient au Conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et de deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

### Désignation des propriétaires forestiers titulaires :

**Mademoiselle Brigitte ROUSSIN ;**

**Monsieur Roger PHELIX.**

### Désignation des propriétaires forestiers suppléants :

**Madame Claudine ORSET ;**

**Madame Jeanine MURY.**

***Décision adoptée à l'unanimité.***

### **3- Personnel communal : suppression de postes**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 12 juillet 2016, le conseil a décidé la création :

- D'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, pour permettre l'avancement de grade d'un agent occupant jusqu'à présent un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (M. BATTISTEL) ;
- D'un poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe, pour permettre l'avancement de grade d'un agent occupant jusqu'à présent un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe (L. DU ROSIER).

Après avis favorable du Comité technique paritaire du 21 septembre 2016,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'accepter** la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe et de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité.

***Décision adoptée à l'unanimité.***

### **4- Pompe Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise : rapport du mandataire**

N.B : la synthèse de ce rapport a été adressée préalablement aux membres du Conseil municipal avec la note de synthèse présentant les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

### **5- Questions diverses**

#### **A/Approbation d'une cession d'une partie d'une parcelle appartenant à Madame Annie BREGARD en faveur de la commune en contrepartie de la constitution d'une servitude de passage**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le Conseil municipal est informé du projet de cession d'une partie d'une parcelle appartenant à Madame Annie BREGARD en faveur de la commune de Vaulnaveys-le-Haut.

Madame BREGARD a en effet donné son accord à la commune pour lui céder un triangle de 6 mètres de côté à prendre dans l'angle nord de la parcelle cadastrée AK 548 lui appartenant, en contrepartie de la constitution en sa faveur d'une servitude de passage tous usages sur une largeur de 4 mètres sur les parcelles cadastrées section AK 419, 420, 421, 424 et 425 au profit des parcelles AK 138, 427, 547, 548, 549, 550.

Il est précisé qu'un procès-verbal de délimitation a été établi par un cabinet de géomètre.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le projet d'une cession d'une partie d'une parcelle appartenant à Madame Annie BREGARD en faveur de la commune en contrepartie de la constitution d'une servitude de passage ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document utile et nécessaire à cette cession.

Monsieur le Maire précise que cette cession concerne les travaux de restauration des capacités d'écoulement du Vernon évoqués au début de la présente séance du conseil.

Elle doit permettre aux véhicules accédant à la plage de dépôt du Vernon de manœuvrer sur site.

Monsieur Daniel GARCIN précise qu'une aire de retournement a été créée également sur l'emprise de la plage de dépôt.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

**B/Autorisation de signature de conventions avec la régie des remontées mécaniques de Chamrousse portant sur les prix des forfaits de ski (saison 2016-2017)**

Vu les prix proposés par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse,

Vu les projets de conventions sorties enfants, scolaire et comité d'entreprise, avec la régie des remontées mécaniques fixant les prix des forfaits de ski pour la période hivernale 2016/2017,

Sur proposition de Jean-Yves PORTA, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'accepter** les conditions tarifaires fixées comme suit :
  - ° Prix pour un forfait de 4 heures consécutives pour les sorties scolaires ou périscolaires : 8.60 €(au lieu de 8.40 € pour la saison 2015-2016) ;
  - ° Prix pour les forfaits vendus aux agents municipaux :
    - . Forfait journée adulte hors week-end et vacances scolaires : 22 €(au lieu de 21.80 € pour la saison 2015-2016) ;
    - . Forfait journée adulte week-end et vacances scolaires : 27.20 €(au lieu de 26.80 € pour la saison 2015-2016) ;
    - . Forfait journée enfant toute période : 20 €(au lieu de 19.60 € pour la saison 2015-2016) ;
    - . Gratuité pour les enfants nés à partir de 2011.
- **De charger** le Maire de signer les conventions afférentes.

Monsieur Guillaume SIEURIN demande si un forfait à tarif préférentiel a été mis en place pour les habitants de la commune.

Monsieur le Maire répond par la négative, la commune n'ayant jamais pu obtenir un tel avantage de la commune de Chamrousse.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

## C/Adoption des tarifs du ski du mercredi (saison 2016-2017)

Vu l'évolution à la hausse des prix des forfaits et des moniteurs,

Considérant la participation de la commune au paiement des forfaits,

Sur proposition de Jean-Yves PORTA, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'adopter** les tarifs suivants pour le ski du mercredi, pour les sorties organisées par la commune au cours de l'hiver 2015-2016 :
  - 155 € pour le 1<sup>er</sup> enfant (*au lieu de 150 € pour la saison 2015-2016*) ;
  - 145 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant (*au lieu de 140 € pour la saison 2015-2016*) ;
  - 140 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants (*au lieu de 135 € pour la saison 2015-2016*).

Un abattement de 30 € est appliqué pour tout enfant qui possède un forfait annuel.

Madame Fabienne TROUCHET explique que ces revalorisations, par rapport à la saison dernière, sont dues à l'augmentation du tarif des moniteurs.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du ski du mercredi restent très avantageux.

Monsieur Marc ODRU demande si un moniteur est mis à la disposition de chaque groupe d'enfants.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Par ailleurs, Madame TROUCHET indique que deux bénévoles sont affectés à chaque groupe.

Enfin, elle souligne le fait que 110 enfants de Vaulnaveys-le-Haut et 35 de Vaulnaveys-le-Bas participent à cette activité qui mobilise en outre 25 bénévoles.

### *Décision adoptée à l'unanimité.*

#### 6- Divers

##### ◦ *Facturation de l'eau potable :*

Monsieur le Maire indique au conseil l'envoi en cours des factures d'eau potable par les services de la métropole « Grenoble-Alpes Métropole ». Ces factures concernent les consommations de 2015. Il évoque une baisse de la part assainissement de la facturation. Par ailleurs, si le prix de l'eau au m<sup>3</sup> n'a pas augmenté, Monsieur le Maire souligne le fait que ces factures peuvent néanmoins paraître élevées en raison de la prise en compte de trois semestres d'abonnement (la métropole demande en effet une avance d'un semestre d'abonnement supplémentaire, ce qui n'était pas le cas lorsque la facturation de l'eau était gérée directement par la commune de Vaulnaveys-le-Haut).

Monsieur Marc ODRU rappelle que le courrier de la métropole à destination des abonnés - et joint à la facture - n'était pas facilement compréhensible. Aussi, il demande s'il n'est pas envisageable d'envoyer une lettre d'information aux usagers. Monsieur le Maire indique que cette dépense de communication ne peut être engagée par la commune, cette dernière n'exerçant plus la compétence « eau potable ». Néanmoins, cette information pourra être relayée par l'intermédiaire du site Internet de la commune, de la Newsletter et d'une publication dans le prochain bulletin municipal (le dernier étant en cours d'impression).

##### ◦ *Projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :*

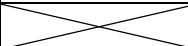
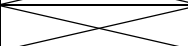
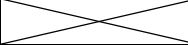
Monsieur le Maire rappelle aux élus la réunion de travail du Conseil municipal consacrée au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) qui se déroulera le lundi 24 octobre prochain à 19h00 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

## Conseil municipal du 20 octobre 2016

### Délibérations

2016/057/20-10	Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F)
2016/058/20-10	Personnel communal : suppression de postes
2016/059/20-10	Approbation d'une cession d'une partie d'une parcelle appartenant à Madame Annie BREGARD en faveur de la commune en contrepartie de la constitution d'une servitude de passage
2016/060/20-10	Autorisation de signature de conventions avec la régie des remontées mécaniques de Chamrousse portant sur les prix des forfaits de ski (saison 2016-2017)
2016/061/20-10	Adoption des tarifs du ski du mercredi (saison 2016-2017)

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>présence</b>	<b>signature</b>
PORTA	Jean-Yves	Maire	présent	
PAILLET	Charles	1 <sup>er</sup> Adjoint	présent	
RAVET	Jean	2 <sup>ème</sup> Adjoint	présent	
GARNIER	Anne	3 <sup>ème</sup> Adjointe	absente	
COURANT	Isabelle	4 <sup>ème</sup> Adjointe	absente	
GABELLE	Claude	5 <sup>ème</sup> Adjoint	présent	
FEGE	Bernadette	6 <sup>ème</sup> Adjointe	présente	
BESESTY	Pascal	7 <sup>ème</sup> Adjoint	présent	
ALFARA	Marie-Rose	conseillère municipale	présente	
ARGOUD-PUY	Yves	conseiller municipal	présent	
CARRIERE	Lorine	conseillère municipale	présente	
COUSTOULIN	Nathalie	conseillère municipale	présente	
DELEPAU	Claire	conseillère municipale	présente	
DESGRANGE	Yannick	conseiller municipal	absent	
ECHINARD	Yann	conseiller municipal	présent	
GARCIA	René	conseiller municipal	présent	
GARCIN	Daniel	conseiller municipal	présent	
LICATA	Stéphanie	conseillère municipale	présent	
MERMIER	Martine	conseillère municipale	présent	
MURY	Jeanine	conseillère municipale	présente	
ODRU	Marc	conseiller municipal	présent	
PELLEGRINELLI	Henri	conseiller municipal	présent	
PHÉLIX	Roger	conseiller municipal	présent	
SIEURIN	Guillaume	Conseiller municipal	présent	
TROUCHET	Fabienne	conseillère municipale	présente	
VERNAY	Laurence	conseillère municipale	présente	
VIVARAT	Morgane	conseillère municipale	présente	